

ANNEXE C

---DU REGISTRE DES RECOURS TENU AU GREFFE DE
LA COUR DE CASSATION DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE,
IL EST LITTERALEMENT EXTRAIT CE QUI
SUIT :-----

-----DU 8 AVRIL 2010-----

---L'an deux mil dix ;-----

---Et le 8 Avril ;-----

---Au Greffe Central de la Cour de Cassation
de la République Centrafricaine et par devant
Madame Marie N'ZAS, Greffier en Chef y demeurant
soussigné ;-----

-----AVONS RECU ET TRANSCRIT-----

---La déclaration en retractation de Maître
Jérôme-Dieudonné GBOBOUKO, Avocat au Barreau
de Centrafrique ;-----

- RECOURS EN RETRACTATION -

---Lequel a au nom de son client Jean-Pierre
BEMBA-GOMBO, déclaré former un recours en rétractation
contre l'arrêt rendu le 11 Avril 2006 par la Chambre
Criminelle de la Cour de Cassation dans la cause qui
l'oppose à l'Etat Centrafricaine ;-----

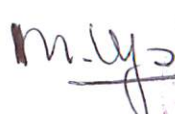
---Et ce, pour les motifs qu'il se propose
de faire valoir par les moyens à l'appui du
présent devant la Cour de Cassation ;-----

-----DONT ACTE-----

---Que nous avons signé seule les jour, mois
et an que dessus ;-----

-----Fait à Bangui, le 8 Avril 2010-----

LE GREFFIER EN CHEF


Mme Marie N'ZAS.-

LE GREFFIER
EN CHEF

